

COMMUNE DE BERT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

7 AVRIL 2017

Date de convocation : 31/03/2017

Vendredi 7 avril 2017 à 20 h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. J.CAILLAULT, Maire

Étaient présents : CAILLAULT Jacques, DURAND Lucien, DE BURE Xavier, LAVIGNE Jean Jacques, FOURNIER Jean, DURAND Marie Thérèse, NARBOUX Raymonde, CHEGALLON Marlène, BURLANDY Amélie.

Excusés/Pouvoirs : MESTRIES Jean Louis à DURAND Lucien

Absent(s) : GOUELLO Muriel

Secrétaire de séance : BURLANDY Amélie

Décisions du maire :

- intervention du maire pour réparation du fossé au chemin des Tarpelans, lors de la détérioration du fossé et du chemin par un camion de livraison. M. THINET est intervenu pour la remise en état des lieux et la facturation directe au transporteur.

1- Modification de l'indice brut terminal des indemnités des élus

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022. Par ailleurs, le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Pour les délibérations indemnitaires antérieures qui faisaient référence à l'indice 2015, il convient de délibérer pour viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision. Le conseil, après délibéré, décide d'attribuer, avec 10 voix POUR :

- 17 % de l'indice brut terminal au maire
- 6.60 % de l'indice brut terminal à l'adjoint

2- Vote des taux d'imposition pour 2017

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Compte tenu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix POUR, de maintenir les taux de 2016 pour l'année 2017, s'élevant à :

- Taxe d'habitation = 10.33 %
- Foncier bâti = 12.82 %
- Foncier non bâti = 32.52 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Le produit obtenu, soit 70840 €, permet l'équilibre de la section de fonctionnement sur le budget 2017.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

3- Vote du compte de gestion 2016 – Commune et Assainissement

Monsieur le maire présente le compte de gestion établi par M.TOUSSAINT, Trésorier de Lapalisse à la clôture de l'exercice. Monsieur le maire certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, avec 10 voix POUR, les comptes de gestion 2016 pour la commune et l'assainissement après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4- Vote du compte administratif 2016 – Commune et Assainissement

COMMUNE : Monsieur le maire se retire, M. DURAND, doyen de l'assemblée donne lecture du compte administratif et propose le vote. Après délibéré, le conseil municipal accepte avec 9 voix POUR, les comptes arrêtés comme suit :

Dépenses investissement	88 383.35 €	
Recettes investissement	63 194.54 €	
Dépenses fonctionnement	209 580.10 €	
Recettes fonctionnement	264 481.48 €	
Résultat de clôture		
	Investissement	-25 188.81 €
	Fonctionnement	54 901.38 €
	Global	29 712.57 €

ASSAINISSEMENT : Monsieur le maire se retire, M. DURAND, doyen de l'assemblée donne lecture du compte administratif et propose le vote. Après délibéré, le conseil municipal accepte avec 9 voix POUR, les comptes arrêtés comme suit :

Dépenses investissement	541.69 €	
Recettes investissement	4 626.15 €	
Dépenses fonctionnement	1 411.42 €	
Recettes fonctionnement	30 012.74 €	
Résultat de clôture		
	Investissement	4 084.46 €
	Fonctionnement	28 601.32 €
	Global	32 685.78 €

6- Affectation des résultats 2016 – Commune et Assainissement

COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	8 950.83 €
- Un excédent reporté de	45 950.55 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	54 901.38 €
- Un déficit d'investissement de	25 188.81 €
- Un excédent des restes à réaliser de	11 390.00 €
Soit un besoin de financement de	36 578.81 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT	54 901.38 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	36 578.81 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	18 322.57 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	25 188.81 €

ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	1 918.48 €
- Un excédent reporté de	26 682.84 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	28 601.32 €
- Un excédent d'investissement de	4 084.46 €
- Un excédent des restes à réaliser de	0.00 €
Soit un excédent de financement de	4 084.46 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/216 : EXCEDENT	28 601.32 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	28 601.32 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	4 084.46 €

7- Vote du budget 2017 – Commune et Assainissement

COMMUNE

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires établies pour l'année 2017 et après délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 10 voix POUR, le budget présenté et équilibré, comme suit :

Section de fonctionnement :	233 283 €
Section d'investissement :	113 888 €

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires établies pour l'année 2017 et après délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 10 voix POUR, le budget présenté et équilibré, comme suit :

Section de fonctionnement :	32 111 €
Section d'investissement :	31 685 €

8- Renouveau de la ligne de trésorerie

Notre trésorerie nous a permis de ne pas renouveler la dernière ligne de trésorerie que vous aviez acceptée en Juillet 2015. Celle-ci s'est clôturée au 1^{er} juillet 2016. Il est décidé, avec 10 voix POUR, de renouveler une nouvelle ligne de trésorerie à compter du 1^{er} mai 2017, par soucis de prévoyance, auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 20 000 € et une durée de 12 mois. La marge proposée s'élève à 1.40 % avec un taux de référence EURIBOR 3 mois (au 13.03.2017 : -0.328%)

9- Suppression des 4 postes d'agents communaux en lien avec l'école

L'Académie de Clermont Ferrand nous a notifié le 9 mars 2017, que les instances consultatives du 8 février 2017 (comité technique spécial départemental) et du 17 février 2017 (conseil départemental de l'Education Nationale), avaient décidé le retrait d'emploi d'un enseignant à notre école élémentaire, ce qui entraîne la fermeture de notre école. Suite à cette décision, nous sommes obligés de supprimer les postes des agents actuellement employés pour le secteur scolaire à savoir : Atsem, Cantinière, Agent d'entretien et Agent d'accompagnement en transport scolaire. Nous n'avons malheureusement pas de possibilité de reclassement de ces agents.

Suite à ces modifications, le conseil municipal décide, avec 10 voix POUR, de supprimer les 4 postes, à savoir :

- ATSEM 1^{ere} classe
- Adjoint technique 2^e classe (entretien locaux)
- Adjoint technique 2^e classe (cantinière)
- Adjoint technique 2^e classe (accompagnant transport)

à compter du 1^{er} août 2017 et autorise le maire à engager la procédure de licenciement de ces agents et à signer tous documents relatifs à ces suppressions.

De même, le conseil municipal arrête le tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2017, suite à ces modifications ainsi :

- 2 Adjoints techniques 2^e classe – 35/35e
- 1 Adjoint administratif principal 2^e classe – 17.5/35e

10 – Subvention pour voyage scolaire

Un budget annuel « scolaire » est proposé chaque année pour un montant par élève de 170 € pour les fournitures scolaires et documents pédagogiques. En raison de la fermeture de notre classe unique, l'institutrice souhaiterait pouvoir bénéficier cette année encore, afin d'organiser un voyage scolaire, d'une enveloppe budgétaire. Le projet de voyage scolaire est présenté, et après délibéré, le conseil municipal décide avec 10 voix POUR, d'attribuer, par le budget 2017, à l'article 6064 « fournitures scolaires » un montant de 600 € et à l'article 65548 « autres contributions » une participation de 1 350 € pour un voyage scolaire au Parc Astérix (sous réserve de l'accord de l'Inspection Académique).

11- Modification du tarif et modalités de location de la salle polyvalente

Le conseil municipal, décide avec 9 voix POUR et 1 abstention (Narboux) d'arrêter les conditions de location de la salle.

- location 1 jour (bertois)	150 €	} Plus chauffage 10 € par jour si besoin
- location 2 jours (bertois)	170 €	
- location 1 jour (non bertois)	180 €	
- location 2 jours (non bertois)	200 €	
- associations	100 €	
- vin d'honneur (6 h max.)	75 €	Plus chauffage 10 € si besoin
Associations communales :		
	- 1 gratuité par an (avec paiement d'une part chauffage 10 € si besoin	
	- manifestations suivantes : 100 € + 10 € chauffage si besoin	
	- utilisation pour réunions/recontres diverses : 10 € pour chauffage si besoin	
	- pas de gratuité pour le réveillon de l'an si une seule manifestation	

Il est également décidé d'une gratuité pour le comité des fêtes pour l'année 2017.

Questions diverses :

- mise en place des bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h.